

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article809>

LKP - Mobilisation des contrats aidés et de tous les précaires !

- Dossier spécial LKP - Secteurs mobilisés -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 17 mars 2009

Mis à jour le : dimanche 22 mars 2009

UGTG.org

[\[Réunion des précaires {JPEG}\]](#) Les contrats aidés ce sont les « contrats d'avenir » (CAV) et les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Derrière ces grands mots, la réalité est une exploitation sauvage. Ces travailleurs ne gagnent que 600 à 800 euros, souvent payés en retard. Les contrats durent entre 6 mois et deux ans, et leur renouvellement est limité.

On compte plusieurs milliers de contrats aidés en Guadeloupe, dont presque 1 000 dans les établissements scolaires. Sans eux, pas de cantine, pas d'entretien des locaux et du matériel, pas de secrétariat.

De très nombreux contrats aidés sont employés dans les associations et les collectivités locales. Sans eux, pas de projets, pas d'activités culturelles ou sportives.

Mais la précarité touche aussi d'autres catégories de salariés. Les auxiliaires de vie qui permettent la scolarisation des enfants handicapés. Les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques qui aident les enfants à surmonter leurs difficultés à l'école. Et on trouve aussi des contractuels dans d'autres secteurs.

Dans le cadre du mouvement LKP, un comité d'organisation de tous les travailleurs précaires est créé le samedi 7 mars.

Ka nou vè ? Voici nos principales revendications :

[\[Marie Agnes Castrot {JPEG}\]](#) **Pour les salaires :** l'arrêt des retards de paiement et une revalorisation immédiate de 200 euros, nets mensuels, au 1er mars 2009.

Pour les contrats de travail : le réemploi immédiat des contrats arrivés à échéance pendant la grève et dans les mois à venir.

Pour le contrôle des employeurs : la vérification des sommes perçues pour nos salaires.

Pour les conditions de travail et l'exercice du droit syndical : le respect du contrat signé et du code du travail.

Pour la formation : le respect de l'obligation de mettre en place des formations, qui doivent être qualifiantes et diplômantes, choisies par les contrats aidés et précaires, et effectuées sur le temps de travail.

Pour faire disparaître la précarité : la mise en place d'un plan de titularisation des précaires de Guadeloupe et la création de postes d'agents titulaires pour toutes les missions qu'ils assurent.

Nos revendications doivent être entendues !

L'Etat et les collectivités locales doivent arrêter la profitation sur les contrats aidés et les travailleurs précaires !

LKP - Mobilisation des contrats aidés et de tous les précaires !

Dans l'accord signé le 4 mars 2009, l'Etat et les collectivités engagent à faire le point et à ouvrir des discussions pour résorber la précarité avant la fin du mois. **C'est pourquoi nous leur avons demandé par courrier une rencontre le 20 mars.**

Nous appelons donc à une journée de mobilisation le jeudi 19 mars, rendez-vous à la mutualité à 8h.

[\[JPEG\]](#) LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

Pour nous contacter :

Karine 0690 57 91 13 ou Jean-Marc 0690 16 06 13 ou Murielle 0690 91 39 71

Et pour le LKP : Quiaba 0690 33 74 14

P.S. :

Planning des mobilisations des contrats aidés et autres précaires :

[] **Lundi 16 à 7h** devant la mairie de Ste Rose + **11h** : conférence de presse à la mutualité

[] **Mardi 17** : diffusions de tracts dans les communes + **réunion à 17h30** au local CGTG à Bergevin

[] **Jeudi 19** : marche et prises de parole, **RDV 8h mutualité**

Merci de signaler aux collègues de votre établissement qu'un comité de mobilisation est mis en place, qui fonctionne par commune. Ils peuvent me contacter s'ils souhaitent y participer :

Delphine : 06 90 84 33 30, Karine : 0690 57 91 13 .